

**LE JOUR, 1949
23 JANVIER 1949**

FINANCES DOMINICALES

Il faut que les Libanais progressent dans la voie de la liberté ; il ne faut pas qu'ils en perdent le chemin.

Les libertés légitimes compromises ou perdues, c'est la liberté de l'intelligence qui se trouve amoindrie, ce sont les qualités et les vertus qui font l'homme.

Quand nous discutons les finances et le budget (et les procédures étranges dont ils sont l'objet), ce sont en définitive les libertés libanaises que nous défendons, c'est l'honneur du citoyen, c'est son aptitude à connaître et à délibérer des affaires de la cité.

Au tournant où le Liban se trouve, **avec un voisinage politique et social nouveau, fertile en dangers, en initiatives et en leçons**, il est nécessaire que le Gouvernement comprenne que son premier devoir est de contribuer à l'éducation civique et de lutter contre la perversion des mœurs politiques au lieu d'entretenir cette perversion et de l'aggraver comme à plaisir.

Qu'on l'apprenne ou qu'on s'en souvienne : **quand la Chambre se désintéresse du détail et des excès du budget comme elle fait, c'est de l'Etat qu'elle se désintéresse et de son avenir et du niveau moral des citoyens.** En abandonnant le contrôle effectif des finances de l'Etat ce n'est pas seulement le gaspillage de l'argent et l'organisation d'une domination occulte que la Chambre permet, **c'est le fléchissement généralisé du caractère.**

Et, sur ce plan, **les devoirs du Pouvoir exécutif vont beaucoup plus loin que ceux de la Chambre.** Combien d'avocats qui nous gouvernent sont en train de se comporter dix fois plus en hommes d'affaires qu'en hommes d'état ! Ce n'est plus à leur art et à leur science, c'est à leur influence qu'on s'adresse. **C'est pour cela que le niveau juridique de ce pays fléchit si manifestement avec le niveau moral.** Et c'est pour cela que le budget et les finances sont livrés dans une si large mesure au caprice et au bon plaisir.

A part les fonds secrets considérables qui sont au budget, le Gouvernement a le devoir de faire connaître au pays l'argent qui lui rentre et comment il le dépense. Et la Chambre a le devoir impérieux de demander et d'exiger cela ; la Chambre a le devoir d'exister et de contrôler effectivement les ressources et les dépenses de l'Etat. Quand le Gouvernement a besoin d'argent, c'est publiquement et à la Chambre qu'il faut qu'il le demande, en disant pourquoi il le veut afin de dissiper les inquiétudes et de s'élever au-dessus des soupçons. Les traditions que crée en cette matière le Gouvernement d'aujourd'hui (après celui d'hier) sont lamentables. Elles mettront un jour l'Etat en péril.

Et la vie chère, pour y revenir, est dans la plus large mesure le fait du Gouvernement. Elle procède de cette maladie d'imposer et de taxer qui n'épargne plus rien et qui fait de la fiscalité un moyen de noyer l'Etat dans les dépenses secrètes et dans la vie fastueuse et équivoque.

Pour avoir une auto, petite ou grande, dans ce pays de montagne où il n'y a pas d'autre moyen de transport, il faut un budget de millionnaire ou bien il faut se fendre. Les carburants sont au prix des parfums. Pour écouter à la radio les nouvelles du monde et quelque musique qui aide à vivre, il faut passer par les guichets de gens de finance débridés. Pour téléphoner il faut faire crédit à l'Etat. Et les fermier généraux de l'Ancien Régime n'ont pas pressuré le peuple autant que des hommes politiques qui eux-mêmes bénéficient de toutes les exemptions et de toutes les faveurs. Une telle gestion des finances ne peut pas durer toute la vie ; ni les abus qu'elle autorise ou qu'elle encourage.

Le budget qu'on montre à la Chambre est un budget insuffisant, un budget tel qu'un homme dépourvu de toute instruction ne s'en contenterait pas. La Chambre donne au Gouvernement le droit de disposer de l'argent du peuple sans justification suffisante et sans publicité suffisante. La "réserve pour imprévu": un million et demi de livres doit normalement échapper à ce sort.

L'intérêt personnel a fait cela, la paresse a fait cela et la complaisance illimitée. Si l'Etat a besoin de réserves, le Gouvernement, lui, n'a aucun besoin d'en disposer dans le silence et dans le secret. C'est à la Chambre, non à lui, de permettre l'usage des réserves. La première conquête de la démocratie sur la tyrannie a été le vote de l'impôt, le vote des dépenses et leur contrôle. **Le précédent que l'on a créé nous conduira au gouffre s'il s'établit et s'il devient la règle.**

Nous nous adressons encore une fois à tous les députés mais, d'abord, aux "intellectuels" de cette Chambre, si fiers de leurs diplômes, aux hommes de loi, à ceux qui ont appris ce que signifie un budget et l'importance qu'il a dans la vie publique. Et nous demandons aussi aux médecins (venus à la Chambre à grand fracas pour donner, disaient-ils, leurs soins à un malade) de diagnostiquer le mal au lieu de l'entretenir, et de ne pas se déshonorer en le dissimulant.

C'est une aberration de l'esprit que celle qui conduit à laisser, sans réagir, passer tout ce qu'on réproouve ; et voter ce qu'on désapprouve en faisant des révérences. **Nous citoyen libanais (et c'est le droit de chacun) nous demandons à connaître toutes les ressources de l'Etat et l'emploi qu'on en fait.** Nous formulons le vœu qu'à la tribune de la Chambre on en fasse la lecture. Nous faisons de cette pétition individuelle un acte public.

Il ne s'agit pas en cela de méfiance et de confiance, mais de droit naturel et de correction. Si la Chambre s'obstine dans le mutisme tant pis pour la Chambre ; mais, le Gouvernement (où nous avons rencontré des bonnes volontés certaines) entendra nous l'espérons, notre voix. Il comprendra que c'est sur lui que les responsabilités tombent et s'accumulent et qu'il n'a aucune raison logique ou morale de s'obstiner dans une

politique financière confidentielle. Les exceptions possibles nous les connaissons bien, et ce n'est pas sur elles que nous fonderons une querelle.

Au titre IV de la Constitution, il y a un article 85, un article 87, un article 88 que ceux qui nous gouvernent feraient bien de relire. Il y en a d'autres, et il y a, de surcroît, l'esprit même de la Constitution. **Si nous vivons en république ou sous une oligarchie**, beaucoup voudraient enfin le savoir.

Pour le quart du dixième de ce qu'on voit chez nous, en fait de procédure financière, une Chambre européenne (la chambre des Communes en tête) remplirait le pays de sa colère et de ses foudres.

Ajoutons que le Liban doit se donner une politique fiscale propre, la plus libérale du monde et non point une politique de plagiat. Pour ce pays éclectique, où le premier capital est l'intelligence, pour ce pays maintenant menacé par le poids écrasant d'Israël, c'est une question de vie ou de mort.